

## Quel Ch'ti Congrès !



Le 55<sup>ème</sup> Congrès de la FEC FO vient de se dérouler à Lille du 23 au 27 octobre 2017 avec près de 1 500 participants et un très grand nombre de prises de parole. Il a été marqué par le constat des régressions sociales sans précédent depuis le dernier Congrès. Un film a été présenté, suivi d'un débat, sur la place des jeunes et leur syndicalisation dans notre Organisation. Merci au camarade du Commerce, Victor PIETRIGA, pour sa participation dans le film qui illustre le dynamisme de notre section.

**Nous vivons une régression sociale sans précédent !**

C'est donc avec satisfaction que nous avons accueilli l'appel du CCN à la grève du 16 novembre 2017. Nous avons insisté sur le fait que cela doit ouvrir la voie à un barrage aux régressions sociales : abrogation de la loi EL KHOMRI et des Ordonnances PENICAUD.

**Nous sommes dans la continuité !**

Notre Conférence Nationale Professionnelle s'est déroulée pendant le Congrès et a permis de voter à l'unanimité notre résolution. Elle s'inscrit dans la continuité, c'est-à-dire dans la reconquête de nos droits et la conquête de nouveaux droits en total accord avec la résolution générale (elle aussi votée à l'unanimité).

Les instances fédérales et celles de la section ont été aussi renouvelées. Les camarades élus l'ont été à une très forte majorité.

Le travail de notre camarade Christophe LE COMTE a été salué. Nous profitons, une nouvelle fois, pour le remercier du temps passé au secrétariat de la Section commerce. Nous lui souhaitons de s'épanouir dans ses nouveaux projets, toujours au sein de notre Organisation.

Notre camarade Brice BELLON a lui aussi été salué. Nous avons eu une pensée pour lui qui traverse des moments difficiles avant de pouvoir profiter plus sereinement à son droit à la retraite bien mérité.

Le relais est donc transmis avec des orientations claires. Nous nous efforcerons de les mettre en œuvre avec les mandats qui nous ont été donnés.



**Roxane IDOUDI, Gérald GAUTIER et Didier MORIN**  
Secrétaire et Secrétaires adjoints

Sommaire : Page 1 Edito – Pages 2 à 3 : Elus aux instances – Pages 4 à 14: Résolution

# ELUS AUX INSTANCES DE LA SECTION FEDERALE DU COMMERCE & VRP

## SECRETAIRE

Nom	Prénom	Entreprise	Présenté par le Syndicat du Commerce
IDOUDI	Roxane	LEROY MERLIN	de la Gironde

## SECRETAIRES ADJOINTS

Nom	Prénom	Entreprise	Présenté par le Syndicat du Commerce
MORIN	Didier	CONFORAMA	du Rhône
GAUTIER	Gérald	LA HALLE	du Rhône

## BUREAU

Nom	Prénom	Entreprise	Présenté par le Syndicat du Commerce
DA PAZ	Frédéric	NATURE & DECOUVERTES	de Paris
ESPOSITO	Dominique	BOULANGER	des Bouches du Rhône
HERRERO	Stéphane	BOULANGER	du Nord
MALEZIEUX	David	CONFORAMA	de l'Aisne
MORIN	Didier	CONFORAMA	du Rhône
MOSSE-BIAGGINI	Jacques	CONFORAMA	De Seine et Marne
QUINTON	Thierry	LEROY MERLIN	d'Indre et Loire
ROPITAIL	Robert	BOULANGER	du Nord
VERQUIERE	Véronique	GALERIES LAFAYETTE	de Paris

## COMMISSION EXECUTIVE

Nom	Prénom	Entreprise	Présenté par le Syndicat du Commerce
AURIN	Véronique	MONOPRIX	de l'Essonne
BAILLY	Christophe	LA HALLE	de la Gironde
BRIENNE	Lise Anne	INGRAM MICRO	du Nord
BROCHARD	Sandrine	KOOKAI	de l'Essonne
CATURRA	Olympia	EURODIF	de Nantes et Région
FERNANDEZ	Sonia	LEROY MERLIN	de l'Indre et Loire
FERRANTE	Nadia	HAPPYCHIC	du Nord
GUEGAN	Delphine	MONOPRIX	de la Gironde
GUERET	Pierrette	ANDRE	de l'Essonne
LAVIOLETTE	Roger	LEROY MERLIN	du Val de Marne
LE COMTE	Christophe	FNAC	de l'Essonne
LUNUSE	Daniella	HAPPYCHIC	de la Dordogne
OVA	Mario	MONOPRIX	de Paris
PIETRIGA	Victor	GALERIES LAFAYETTE	du Rhône
PLATAROTI	Catherine	METRO	du Rhône
PRIOULT	Carole	GO SPORT	de l'Essonne
QUINTON	Thierry	LEROY MERLIN	de l'Indre et Loire
ROHART	Patrick	BOULANGER	du Nord
ROSELLINI	Audrey	C&A	de Dordogne
SEGUIN	Cyril	LEROY MERLIN	de la Gironde
VIGOUROUX	Claire	LA HALLE	de la Dordogne

## ELUS AUX INSTANCES FEDERALES DE LA FEC

### CONSEIL NATIONAL

Nom	Prénom	Entreprise	Présenté par le Syndicat du Commerce
LE COMTE	Christophe	FNAC	de l'Essonne
MORIN	Didier	CONFORAMA	du Rhône
MOSSE-BIAGGINI	Jacques	CONFORAMA	de Seine et Marne
QUINTON	Thierry	LEROY MERLIN	d'Indre et Loir

### BUREAU FEDERAL

Nom	Prénom	Entreprise	Présenté par le Syndicat du Commerce
GAUTIER	Gérald	LA HALLE	du Rhône
IDOUDI	Roxane	LEROY MERLIN	de la Gironde



## **RESOLUTION 2017-2019**

**de la Conférence Nationale Professionnelle de la Section fédérale du  
Commerce & VRP réunie au Congrès de la FEC FO à Lille  
du 25 au 26 octobre 2017**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REAFFIRME** son attachement à la Charte d'Amiens fondée sur le principe de l'indépendance syndicale à laquelle la CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL-Force Ouvrière associe le principe de laïcité. C'est la garantie de la défense, de la préservation et de l'amélioration des droits et acquis des travailleurs. A ce titre, elle rappelle son attachement à la loi de 1884 donnant liberté de constitution de syndicats sans l'autorisation du gouvernement ; CE QUI LA MET en mesure de rassembler les travailleurs quels qu'ils soient pour défendre leurs intérêts collectifs et redonner son sens à la solidarité.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **RAPPELLE** les antagonismes entre ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre et ceux qui exploitent cette force de travail. Elle lance donc un appel aux travailleurs et les invite à rejoindre la CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL-Force Ouvrière pour renforcer l'indépendance et donc l'efficacité syndicale, pour combattre les lois et ordonnances « travail » aggravant la régression sociale et pour défendre les droits des salariés du commerce et VRP. En conséquence, la Conférence Nationale Professionnelle **EXIGE** le retrait des ordonnances de la loi XXL.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **RAPPELLE** qu'elle soutient le Secrétaire général de la Fédération des Employés et Cadres pour toutes les actions en justice visant à défendre les intérêts des salariés du Commerce.

### **SALAIRES**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **RAPPELLE** que seules la hausse significative des salaires réels et la revalorisation des grilles de salaires peuvent garantir l'augmentation du pouvoir d'achat et la relance de la consommation.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **DENONCE** l'arnaque du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) qui représente une dilapidation d'argent public au profit des actionnaires et des entreprises et qui n'a permis ni d'augmenter les salaires ni de créer des emplois ou d'en maintenir.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** :

- le plan de rigueur subi depuis plus de 30 ans,
- la désindexation des salaires sur les prix qui a accentué la pauvreté,
- tous les dispositifs d'allègements de cotisations qui n'encouragent pas les employeurs à augmenter les salaires,
- les systèmes de primes et de gratifications (ex. : repas, cadeaux, ...),
- la mise en place d'objectifs et autres indicateurs de performance sans donner volontairement aux salariés les moyens de les atteindre,
- la non-application des grilles conventionnelles de classifications,
- l'application des classifications à critères classant,
- l'utilisation des entretiens individuels d'évaluation comme outil d'augmentation,

- les augmentations individuelles et la volonté du patronat de mettre dans les négociations annuelles obligatoires, le PERCO, le Compte Épargne Temps, l'Intéressement et autres plans d'Épargne contribuant à remplacer le Collectif par de l'Individuel,
- les heures supplémentaires qui empêchent les embauches et ne favorisent pas l'emploi,
- toutes les primes à la pénibilité, jours fériés, dimanches, horaires tardifs, qui gonflent artificiellement les salaires.

Pour la Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO, l'augmentation des salaires est une nécessité et une vertu économique et sociale. Par conséquent, elle **AFFIRME** qu'une politique de relance de la consommation est plus que jamais nécessaire et **REVENDIQUE** :

- des augmentations générales sur les salaires réels,
- l'indexation des salaires sur l'augmentation des prix,
- d'amener rapidement le SMIC à 80% du salaire médian,
- un premier niveau des minima à 80% du salaire médian,
- l'intégration dans les salaires de base de toutes les parties dites variables, y compris pour les nouveaux salariés (primes de rendement à l'objectif...). Cette disposition ne pourrait se substituer aux augmentations de salaire,
- une reconnaissance de l'ancienneté via les conventions collectives,
- le 1<sup>er</sup> niveau des salaires des cadres au moins au niveau du plafond de la Sécurité Sociale,
- une prime de transport obligatoire à hauteur de 400 € par an pour l'ensemble des travailleurs quel que soit leur mode de transport, sans se substituer aux dispositions actuelles.

## **EMPLOI, PRECARITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **RAPPELLE** que le CDI temps complet est la forme normale du contrat de travail.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** le « contrat de mission », qui remet en cause le CDI. La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **S'INSURGE** contre le patronat qui considère que le revenu de solidarité active (RSA) serait un complément de salaire, pour rappel payé par nos impôts, au nom de la solidarité nationale.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** :

- la précarité,
- les abus de recours aux CDD, saisonniers et intérimaires comme variable d'ajustement des effectifs,
- la migration des CDI, à l'initiative des entreprises du commerce, vers le statut d'auto-entrepreneur, source de très faibles cotisations et donc de précarité, les excluant des garanties du code du travail et de la protection sociale collective,
- le CDD senior qui précarise les travailleurs les plus âgés,
- l'exploitation de la situation précaire des étudiants sans ressources suffisantes qui sont obligés de travailler, réduisant leur chance de réussite de leurs études.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **DENONCE et CONDAMNE** :

- l'emploi de plus en plus fréquent de démonstrateurs ou de salariés extérieurs dans les entreprises du commerce en lieu et place des salariés des enseignes (vente et encaissement des produits autres que leur marque),
- le travail dissimulé et non rémunéré dans les entreprises du commerce (ouverture et fermeture des magasins, briefs en-dehors du temps de travail,...).

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **DENONCE et CONDAMNE** avec fermeté toutes mesures visant à supprimer des emplois :

- les lois « travail » qui permettent au patronat de pouvoir licencier à volonté, à moindre coût et en totale impunité...
- les PSE boursiers dont le seul objectif est de satisfaire les actionnaires au détriment des salariés,
- les **G**estions **P**révisionnelles des **E**mplies et **C**ompétences (GPEC) qui ne sont très souvent que des PSE déguisés dédouanant ainsi le patronat en y associant les organisations syndicales,
- toutes les formes de flexibilité du temps de travail (modulation, annualisation, modification des plannings à la carte, ...),
- la disparition des métiers de SAV et leur transfert vers le secteur de la sous-traitance et de l'auto-entreprenariat,
- tout accord d'entreprise ou de branche permettant la mise en place des conventions individuelles de forfait jours,
- l'utilisation détournée de la rupture conventionnelle du contrat de travail tendant à masquer les licenciements,
- l'utilisation abusive des stagiaires, contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage en vue de compenser le manque de personnel,
- l'utilisation des nouvelles technologies comme les automates et l'intelligence artificielle en remplacement des salariés, au lieu de contribuer à l'amélioration des conditions de travail,
- la mise en place de « Drives » et « retraits 2 heures » qui tendent à accélérer les cadences et à dégrader les conditions de travail des salariés,
- l'utilisation des modes de management et d'organisation qui vise à intensifier la productivité sous couvert d'amélioration des conditions de travail des salariés notamment le « Lean-management ».

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** :

- l'arrêt des temps partiels subis et leur requalification à temps plein,
- un minimum de 24h pour les contrats à temps partiel,
- des aménagements d'horaires laissant la possibilité aux travailleurs d'exercer une autre activité,
- une seule période de travail, pauses comprises, et une coupure repas ne pouvant excéder 2h,
- l'attribution de titres restaurant, quels que soient les horaires pratiqués,
- l'accès à la promotion professionnelle et à la formation qualifiante et/ou diplômante, pendant le temps de travail, sans proratisation pour les temps partiels,
- une prime de précarité en fin de contrat saisonnier,
- le respect des contraintes des travailleurs en temps partiel choisi et l'impossibilité pour les employeurs d'y déroger.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **EXIGE** :

- l'abrogation des lois Aubry et de leurs aménagements, de la loi de « sécurisation de l'emploi » issue de l'ANI du 11 janvier 2013 qui ne sécurisent que les employeurs, de la loi MACRON, de la loi EL KHOMRI et des ordonnances qui précarisent encore davantage les salariés et favorisent les licenciements,
- la transformation de tous les emplois précaires en CDI à temps complet ou temps partiel choisi et aménagé,
- la suppression du CDI intermittent.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP **DEMANDE** à ses militants :

- de ne signer aucun accord de GPEC,
- de ne signer aucun accord de mobilité ou dérogatoire permettant de baisser les « coûts » du travail notamment des salariés à temps partiel,
- de ne signer aucun accord dérogatoire aux 24h minimum pour les temps partiels.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP **REVENDIQUE** :

- 1 embauche en CDI pour 1 départ à la retraite,
- l'annulation du conventionnement jour pour les cadres et les non cadres et le paiement à l'heure,
- une indemnité minimale d'un an de salaire pour tout licenciement,
- la réduction du temps de travail à 32h hebdomadaire sur 4 jours, sans perte de salaire, ni modulation, avec obligation d'embauche afin de préserver les conditions de travail,



- le remplacement systématique des absences (maternité, maladie, congés, exercice du droit syndical, formations, ...),
- le retour à la liberté dans la prise des congés payés.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** la détérioration des conditions de travail dont :

- le recours au télétravail, véritable intrusion de l'entreprise dans la sphère privée, qui favorise l'isolement du salarié, en le privant de l'intervention des inspecteurs du travail, des Institutions Représentatives du Personnel, et de fait, de toute protection,
- la mise en place d'outils et d'espaces de travail informatiques qui incite au télétravail et favorise la surveillance abusive des travailleurs,
- l'utilisation de la géo-localisation lorsqu'elle a pour objectif la surveillance organisée et le « flicage » des travailleurs itinérants ou en déplacement,
- la mise en place de notations nominatives et autres tableaux d'honneur, qui appelle à la délation,
- le retour au travail de nuit, aux nocturnes, et l'extension des amplitudes horaires, nuisibles à la santé des travailleurs,
- la transformation des travailleurs du commerce en convoyeurs de fonds, ce qui met leur vie en danger,
- l'utilisation de la polyvalence, poly-compétence et poly-activité.
- la course à la productivité, qui a pour objectif la réduction de la masse salariale,
- les enquêtes internes de la direction (questionnaires clients, client mystère,...) qui génèrent stress et souffrance au travail,
- les accords issus de la loi « sécurisation de l'emploi » qui permettent, sous couvert de compétitivité, de dégrader les conditions de travail.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** :

- le respect des classifications et des conventions collectives,
- le retour du principe de faveur et l'extension des accords de branche sur le temps de travail,
- l'ouverture de tous les magasins à 9h30 au plus tôt et leur fermeture à 19h00 au plus tard,
- l'arrêt du travail de nuit et/ou en soirée,
- la prise en compte, dans le temps de travail, des temps de trajet professionnel ainsi que des temps d'astreintes ou de mises à disposition des salariés dans l'entreprise,
- le passage à six semaines de congés payés.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** les employeurs qui détournent de leur objet initial les fonds normalement dévolus aux travailleurs handicapés. Elle **REVENDIQUE** l'accès à l'emploi pour tous les travailleurs handicapés et **EXIGE** que les travailleurs devenus handicapés, victimes de maladies professionnelles ou inaptés du fait de leur emploi, soient impérativement reclassés au sein de leur établissement.

## **LE REPOS DOMINICAL**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONSTATE** que le travail dominical précarise les travailleurs, ne crée aucun emploi et bien au contraire détruit les emplois de proximité. Aussi, elle **DENONCE** la politique de bas salaires des entreprises, qui contraint les salariés à travailler le dimanche pour augmenter temporairement leurs revenus. **La Conférence Nationale Professionnelle APPELLE donc tous les militants à ne pas fréquenter les enseignes le dimanche et ne pas se rendre complice d'une distorsion concurrentielle destructrice d'emplois.**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REAFFIRME** vouloir préserver l'héritage légué par Léon JOUHAUX (Secrétaire Général de la CGT originelle, celle que nous continuons sous le nom de CGT-FO) porteur de la revendication de la semaine anglaise (deux jours de repos consécutifs). Elle **REAFFIRME** que la FEC CGT-FO est la continuité de la Fédération des Employés co-fondée par des employés des grands magasins, porteurs de revendications sur la limitation du temps de travail et le chômage du dimanche.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **EXIGE** l'abrogation de la loi MALLIE, de l'amendement DEBRE, du décret du Bricolage et la loi MACRON visant à la généralisation du travail du dimanche et de soirée ainsi que la suppression des ZTI. C'est pour cela que la Conférence Nationale Professionnelle **ENGAGE** toutes les structures de notre organisation syndicale à continuer de défendre le repos dominical. Aux niveaux local, départemental, national et international, notre Organisation syndicale doit continuer à être à la pointe de ce combat.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** :

- le repos dominical de tous les travailleurs du Commerce pour préserver leur vie personnelle, familiale et associative ainsi que leur santé,
- le droit aux deux jours de repos consécutifs dont le dimanche,
- l'intégration de la rémunération dévolue au travail du dimanche dans le salaire lorsque l'on obtient la fermeture du dimanche et le maintien des emplois.

**La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO DEMANDE à tous ses militants de ne signer aucun accord sur le travail du dimanche.**

## **LES JOURS FERIES ET LA JOURNEE DITE "DE SOLIDARITE"**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** la suppression pure et simple de la journée dite de solidarité, véritable aubaine financière pour le patronat, puisque les aides pour les personnes dépendantes et handicapées relèvent de la solidarité nationale. Cette journée est un prétexte supplémentaire pour augmenter le temps de travail et en diminuer le coût. Elle constitue du travail forcé dans la mesure où elle est obligatoire mais non rémunérée.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** l'ouverture d'enseignes le 1<sup>er</sup> mai, qui constitue une provocation supplémentaire.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** que tous les jours fériés soient payés et non travaillés, quelle que soit l'activité de l'entreprise et où qu'elle se situe ; et un jour férié en métropole pour fêter l'abolition de l'esclavage, au même titre qu'elle est fêtée dans les DOM actuellement.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** la prise en charge par l'employeur de jours d'absence octroyés à des salariés « aidants » en lieu et place de la loi MATHTYS, qui dévolue cette prise en charge à d'autres salariés.

## **LA DISCRIMINATION**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **RAPPELLE** son attachement à la République Une et Indivisible. A ce titre, elle **REVENDIQUE** l'application et l'amélioration des Conventions Collectives sur l'ensemble des départements français et en particulier à ceux d'Outre-Mer, notamment à Mayotte, dans le respect du principe de faveur, sans remise en cause des accords locaux.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** un vrai statut et un vrai salaire pour les travailleurs handicapés et une vraie égalité professionnelle.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **INCITE** tous ses militants à faire appliquer les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à engager toutes les actions nécessaires pour qu'enfin les pratiques discriminatoires soient éradiquées, en appliquant en particulier le principe « à travail égal – salaire égal ».

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** :

- les discriminations sous toutes leurs formes (dont les discriminations liées à l'état de santé) y compris la discrimination dite « positive »,



- la différence de traitement femmes/hommes en matière de rémunération, de formation, d'évolution de carrière, de type et de durée de contrat...
- la fusion de négociations sur le vocable QVT, qualité de vie au travail qui noie la négociation sur l'égalité professionnelle en tant que telle,
- l'égalité des chances en opposition à l'égalité des droits à laquelle notre Organisation est attachée,
- la répression dont sont victimes de plus en plus de militants FORCE OUVRIERE, qui paient très souvent leur engagement syndical par l'absence de promotion, d'augmentation de salaire, de formation professionnelle, et qui subissent des « mises au placard » pures et simples, **quand il ne s'agit pas de licenciement**,
- le « flicage » et le fichage des salariés,
- l'effort insuffisant fourni par les entreprises pour lutter contre toutes formes de discrimination,
- la suppression de l'obligation pour l'entreprise de soumettre aux IRP le rapport sur la situation comparée femmes-hommes,
- tout accord exonérant les employeurs en matière d'embauche de travailleurs handicapés, et leur permettant de ne pas répondre aux obligations légales,
- le licenciement des travailleurs dits âgés les condamnant au chômage et à des retraites ne leur permettant pas de vivre décemment.

## **SANTE AU TRAVAIL, HYGIENE ET SECURITE et PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** la dégradation des conditions de travail de l'ensemble des travailleurs qui aboutit à des syndromes d'épuisement professionnel et dans les cas les plus graves, à des suicides.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** :

- la suppression des CHSCT souhaitée par le patronat et le gouvernement,
- la course à l'augmentation de la productivité, nuisant à la santé des travailleurs,
- toute dérogation aux règles spécifiques de protection de la santé des jeunes travailleurs,
- la généralisation des espaces de travail ouverts dits « espaces paysagers » ou « open-space »,
- l'utilisation de produits dangereux pour la fabrication et le conditionnement du textile et du cuir, pour tous les salariés en contact avec des produits qui mettent leur santé en péril.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **RAPPELLE** que le travail ne doit pas avoir d'impact néfaste sur la santé et que **seul** l'employeur est responsable de la santé physique et morale des salariés avec une obligation de résultat. Il doit adapter le travail à l'Homme et non l'inverse.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **DENONCE** l'abaissement de l'âge légal d'apprentissage à 15 ans.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **DENONCE** la non reconnaissance de la pénibilité de la station debout prolongée et de ses conséquences mortifères sur la santé des travailleurs.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** les licenciements dont sont victimes de nombreux salariés, reconnus inaptes au travail pour raisons de santé, sans même que les employeurs aient seulement tenté de les reclasser et alors que très souvent l'inaptitude est liée aux conditions de travail et de management.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **EXIGE** le retour à une périodicité d'un an pour les visites médicales du travail et la prise en compte du stress au travail, burn out, dans les facteurs de reconnaissance de pénibilité.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONSTATE et CONDAMNE** le recours de plus en plus fréquent à des cabinets privés pour contrôler et remettre en cause les arrêts maladie d'une part, et leur substitution aux contrôleurs de la sécurité sociale d'autre part. De la même manière, elle **CONDAMNE** la remise en cause par les employeurs des avis de la médecine du travail et **INVITE** l'ensemble des

Instances Représentatives du Personnel (IRP) à se rapprocher de la médecine du travail pour alimenter les dossiers qui relèvent de sa compétence.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** les accords dits de « risques psychosociaux », quand ils mettent en place des commissions de suivi qui tentent de diminuer le rôle du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **RAPPELLE** le rôle primordial du CHSCT dans tous les domaines de la santé et des conditions de travail **et DEMANDE l'abrogation des ordonnances qui rassemblent toutes les instances représentatives du personnel en une seule avec un champ d'action plus que restreint que celui du CHSCT actuel.**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE et EXIGE :**

- l'augmentation du nombre des médecins du travail et leur formation annuelle nécessaire au suivi de la santé des salariés,
- une visite semestrielle pour tous les travailleurs exposés aux risques,
- le suivi et la reconnaissance des victimes suite à l'exposition et la manipulation aux produits dangereux utilisés dans la fabrication et le conditionnement des articles,
- la reconnaissance du « burn out » comme maladie professionnelle,
- la modification du mode de déclaration des maladies professionnelles pour le rendre moins complexe pour les salariés victimes de pathologies liées à leur environnement professionnel,
- la déclaration systématique des maladies professionnelles et des accidents du travail par l'employeur,
- l'augmentation des sanctions financières pour l'employeur en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
- que les employeurs, après avoir réuni le CHSCT, mettent tous les moyens en œuvre (formation professionnelle, aménagement des postes de travail...), afin d'organiser les reclassements dans les meilleures conditions de travail.

## **SECURITE SOCIALE**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** le retour de la gestion paritaire de la Sécurité Sociale en opposition à l'étatisation et la privatisation rampante. Elle **REVENDIQUE** un financement uniquement basé sur le salaire différé en opposition au financement par l'impôt (CSG et CRDS). C'est pour cela qu'elle condamne les ordonnances MACRON qui pillent le salaire différé (suppression de cotisations salariales) au profit d'une augmentation de la CSG (impôt).

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** l'égalité sociale entre toutes les catégories de travailleurs : employés, agents de maîtrise et cadres.

## **PREVOYANCE, MUTUELLE, SANTE**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** la mise en place d'accords de prévoyance et de complémentaires santé obligatoires pour les salariés dans toutes les branches du commerce et VRP, le contrôle de ceux existants dans l'attente que les risques soient couverts par la Sécurité Sociale.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **APPELLE** ses militants, dans le cadre de la mise en place d'accords collectifs, à s'adresser à de vraies mutuelles, à but non lucratif, gérées paritairement, véritables acteurs de l'économie sociale et solidaire, et non à des assurances privées et/ou liées à des fonds de pension. Elle **INVITE** à négocier des accords type contrat de famille en opposition à toute individualisation de la couverture complémentaire santé (avec possibilité du choix de la meilleure complémentaire couvrant la famille). Elle **REVENDIQUE** la mise en place des cotisations proportionnelles au salaire. De la même manière, elle **APPELLE** ses militants à négocier le taux de prise en charge maximal des cotisations par les employeurs.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** la non mutualisation des régimes prévoyance et mutuelle santé au niveau des branches, qui favorise les assurances privées et l'intégration au revenu imposable des salaires et des sommes versées par l'employeur entraînant une baisse du pouvoir d'achat par l'augmentation de l'impôt payé par les salariés. Elle **REVENDIQUE** le retour des clauses de désignation de branches tant pour la Prévoyance que pour la Santé.

## **RETRAITE**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** la diminution du montant des retraites complémentaires en fonction de l'âge de départ, véritable manipulation qui vise à retarder le départ en retraite et qui encourage la retraite par capitalisation.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **S'OPPOSE à la taxation de la CSG sur les pensions de retraite et REVENDIQUE :**

- le maintien de la retraite par répartition,
- le maintien des caisses de retraite complémentaire dans le régime de la protection sociale paritaire,
- le retour à 37,5 annuités et la prise en compte des 10 meilleures années de cotisations avec un âge de départ à 60 ans et une retraite à taux plein,
- une retraite à taux plein pour les salariés handicapés quel que soit l'âge de départ en retraite,
- l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités, allocations et minima sociaux,
- que les employeurs ayant recours au temps partiel cotisent pour que les travailleurs concernés bénéficient d'une retraite à taux plein ; la loi en prévoyant la possibilité à ce jour,
- le maintien intégral de la pension de réversion,
- un minimum vieillesse supérieur au SMIC.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **S'OPPOSE** au calcul par points de la retraite.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **RAPPELLE** que **la défense de nos retraites reste une lutte intergénérationnelle majeure pour les travailleurs.**

## **PRUD'HOMMES**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **RAPPELLE** son attachement à la spécificité française que représente l'institution prud'homale, véritable justice de proximité. A ce titre, la Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** les entraves à son fonctionnement, organisées pour détruire cette institution.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **S'INSURGE** contre l'attaque faite au droit de grève des conseillers prud'homaux et leur exposition par ailleurs à de possibles sanctions disciplinaires. Elle **CONDAMNE** également l'indemnité forfaitaire de conciliation (instituée dans l'ANI du 11 janvier 2013) et les dommages et intérêts forfaitisés des ordonnances Macron qui suppriment le pouvoir d'appréciation des juges ainsi que la diminution des délais de prescription.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** l'augmentation des moyens financiers mis à disposition des conseils de prud'hommes et du temps accordé aux conseillers prud'homaux pour l'exercice de leur mission et **REVENDIQUE** l'augmentation de l'aide juridictionnelle pour le justiciable.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **EXIGE** le retour à l'élection des conseillers prud'homaux par les salariés remise en cause par la loi du 20 août 2008.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** :

- le patronat qui se sert trop souvent de la formation professionnelle pour ses seuls intérêts immédiats et en détourne ainsi les fonds, dont l'objet essentiel doit être le maintien dans l'employabilité ainsi que l'amélioration de la qualification des travailleurs et donc de leurs salaires,
- la pratique de plus en plus fréquente en entreprise de l'autoformation (« e-learning »), du « coaching », et la formation simultanée à la tenue du poste de travail,
- l'utilisation du Compte Personnel de Formation en substitution au plan de formation, qui se traduit par le transfert de la responsabilité de l'employeur vers celle du salarié,
- le Certificat de Qualification Professionnelle Interbranche (CQPI), qui n'offre aucune reconnaissance dans la classification de branche.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **EXIGE** :

- le déroulement de la formation professionnelle exclusivement pendant le temps de travail, quel que soit le type de formation, et le maintien de la rémunération globale du salarié,
- le maintien du congé individuel de formation (CIF), à l'initiative du salarié et de son renforcement dans son financement, pour permettre des reconversions professionnelles, un développement personnel...,
- de voir l'accès des travailleurs au congé individuel de formation (CIF) facilité par la prise en charge financière des coûts de formation, des frais de déplacement et d'hébergement et des rémunérations ainsi que par l'allongement de sa durée,
- de voir les stagiaires occupés à des postes leur permettant de valider leurs études en étant rémunérés en fonction du travail effectué,
- de supprimer toute proratisation de la formation professionnelle en fonction du temps de travail, afin d'assurer l'égalité de traitement entre travailleurs à temps complet et travailleurs à temps partiel.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **EXIGE** le retrait du compte personnel formation et **MANDATE** la Confédération pour obtenir un véritable droit non soumis à autorisation, financé par les employeurs et utilisable sur le temps de travail à la demande du salarié.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **REVENDIQUE** :

- que la validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) s'effectue exclusivement pendant le temps de travail,
- que le temps de trajet pour se rendre en formation soit rémunéré comme temps de travail,
- des formations qualifiantes ou diplômantes et leur prise en compte dans les classifications et la grille de salaires.

## DROIT SYNDICAL

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** les lois et ordonnances qui affaiblissent les prérogatives et rôles des IRP et syndicats (Représentativité, Loi REBSAMEN, Loi MACRON, Loi EL KHOMRI, Ordonnances...) et **EXIGE** leurs abrogations et retraits. Les victimes sont toujours les salariés et leurs conditions de travail mais aussi les représentants du personnel et syndicats.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **DENONCE** l'utilisation abusive des franchises par les grandes chaînes de magasins et le découpage de leurs structures afin de limiter ou d'éliminer la représentation du personnel.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **DENONCE** l'ingérence du patronat dans le déroulement des élections professionnelles et l'absence de liberté de désignation de listes en raison de l'instauration de la proportionnalité de la répartition femmes-hommes.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** :

- l'attitude antisyndicale du patronat et particulièrement celui du Commerce dans son acharnement à entraver la constitution légitime de sections syndicales CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL-Force Ouvrière, voire à éradiquer celles qui existent, en favorisant l'émergence de syndicats, d'associations, de collectifs et de regroupements de salariés, à la solde du patronat,
- le rassemblement des instances en un Conseil Social Economique (réduction des heures de délégation, impossibilité aux suppléants d'assister aux réunions, limitation de la reconduction des mandats, pas ou peu de moyens pour respecter les mandats, ...),
- l'attitude partisane des médias à l'encontre de notre Organisation Syndicale,
- le recours au vote électronique lors des élections professionnelles.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **PRECONISE** le développement des syndicats départementaux du Commerce, instances qui nous aideront à développer notre représentativité tant au niveau local que national, tant professionnel qu'interbranches. Ils permettent d'organiser les travailleurs du commerce et de les sortir de l'isolement. Ils sont la meilleure expression contre le corporatisme développé par la culture d'entreprise. Ils doivent permettre aux militants du commerce d'avoir une meilleure représentation à l'extérieur comme à l'intérieur de l'organisation.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **CONDAMNE** toute négociation menée avec les comités d'entreprise ou les délégués du personnel (DP) ou par un salarié mandaté à cet effet et la validation uniquement juridique des accords issus de ces négociations, en branche. Elle **CONDAMNE** la réduction des délais de consultation et d'expertise ainsi que la base de données unique qui ne permettent pas aux différentes instances de défendre au mieux les intérêts des salariés et privent les CE et CCE de leur autonomie. Elle **EXIGE** que seules les organisations syndicales aient compétence pour négocier des accords d'entreprise ou de branche, avec obligation de résultat pour l'entreprise et la suppression de plans d'action unilatéraux.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **EXIGE**, pour assurer une meilleure défense des salariés, un véritable droit syndical, négocié tant au niveau des branches qu'au niveau des entreprises et en prenant en compte la diversité des structures. Il prévoira des crédits d'heures de délégation supplémentaires, des moyens de déplacement et de communication, des détachements..., nécessaires à l'accomplissement des mandats. Le respect de l'indépendance syndicale exclut impérativement tout financement direct par le chèque syndical.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **APPELLE** les travailleurs du commerce et VRP à défendre les Conventions Collectives **et RAPPELLE** que **FO est à l'origine des Conventions Collectives**.

## **CONCLUSION**

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **DENONCE** la posture du patronat, qui consiste à faire de la crise la raison de régression sociale.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **RAPPELLE** que ladite crise est voulue, organisée et maintenue par le patronat, sans cesse dans la provocation, et l'actionnariat afin, justement, de couper court à toute nouvelle revendication.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **SOULIGNE** la nécessité de développer le nombre d'adhérents de notre Organisation, seul moyen de conserver son indépendance et de créer le rapport de force nécessaire pour faire aboutir toutes nos revendications.

La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **APPELLE** tous ses militants à se former, se coordonner et à s'organiser à tous les niveaux de l'Organisation pour faire aboutir toutes nos revendications. Elle **APPELLE** aussi tous ses militants à ouvrir des discussions et mobiliser l'ensemble des salariés ainsi que les autres organisations syndicales pour construire le rapport de force.



La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **APPELLE** ses militants et les salariés du commerce et VRP à se mobiliser par la grève. La Conférence Nationale Professionnelle de la section Commerce et VRP de la FEC FO **APPELLE** à une mobilisation le 16 novembre 2017 qui ne peut être que le début pour s'opposer à toutes contre réformes actuelles et à venir pour la reconquête de nos droits.

*Adoptée à l'unanimité à Lille le 26 octobre 2017*

## CHARTRE D'AMIENS

«Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT : la CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique: dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des travailleurs qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat. Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de

participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale.»

## XV<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF

(IX<sup>e</sup> de la Confédération)

ET

## CONFÉRENCE DES BOURSES

DU TRAVAIL

*Terminus à AMIENS*

*du 8 au 16 Octobre 1906*



## Compte Rendu des Travaux



AMIENS

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE LA SOMME  
18, rue Alphonse Paillet, 18

1906

